

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 20 juin 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 9 Convocation du 14 juin 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. PHILIPPONNAT Charles ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (excusée) ; Mme DIDON Mylène (non-excusee) ; M. GUILLEPAIN James (non-excusee) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.(excusée).

Absent représenté : Mme Kirsten NEUBARTH (représentée par Marie-Madeleine ADAM).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2024-30 : INSTALLATION D'UNE MACHINE A PAIN ET CONVENTION POUR LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par la boulangerie de Cumières de l'installation d'une machine à pain sur la Commune. Cela permettra aux habitants de se procurer du pain frais à toute heure de la journée directement dans le village.

Afin de concrétiser ce projet, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour faire installer ladite machine rue Jean Jaurès devant les locaux du Champagne Méa Devavry, afin que l'électricité nécessaire à son fonctionnement vienne de ces locaux.

Ainsi que l'autorisation de passer une convention avec le Champagne Méa Devavry, afin qu'un sous-compteur soit installé pour le règlement des frais d'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE :

- D'autoriser l'installation d'une machine à pain de la boulangerie de Cumières sur un emplacement communal.
- De mandater Monsieur le Maire pour signer une convention relative à la refacturation de l'électricité avec le Champagne Méa Devavry.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN